



***commentaires
pour la consultation publique
sur le livre vert
présenté à la CRRNT***

***Par
Gilles Lejeune***

16 mars 08

Objet : Commentaires sur le livre vert

Bonjour,

Je m'appelle Gilles Lejeune, je suis citoyen de Newport.

Dans les pages qui suivent, je voudrais émettre quelques opinions sur la consultation du livre vert, sur l'ensemble de son contenu ainsi que sur ses orientations. Ces commentaires sont inspirés du document et de la rencontre qui a eu lieu à Bonaventure, le 12 mars dernier. Ils sont très discutables et n'ont d'autre but que de se joindre aux autres idées suggérées lors de vos consultations afin d'éclairer la CRRNT dans ses discussions pour produire son rapport.

Excusez le retard, Cette réflexion a été écrite après la consultation à Bonaventure

A. Le livre vert et la consultation

Tout d'abord, je me permets de féliciter la commission pour son professionnalisme lors de cette rencontre. L'organisation était excellente, l'animation par l'écoute active permettait aux gens de s'exprimer avec passion, respect et en toute convivialité. Beaucoup de réflexions émises portaient à faire réfléchir. Il y aurait eu cependant à essayer de donner un droit de parole à des participants dans la salle tels que les travailleurs sylvicoles, firmes d'experts en innovation d'entreprises, la petite entreprise ou autres participants, afin de recevoir leurs commentaires.

Cette responsabilité de la consultation qui a été confiée à la commission lui a permis d'établir sa crédibilité et le respect des participants, je dirais même une très grande confiance. De plus, cette rencontre a répondu à plusieurs de ses responsabilités telles que l'exercice de la consultation et la cueillette de données.

Quant au MRNF, il a réussi à réunir les principaux acteurs de la forêt dans un projet rassembleur comme le voulait M. Bechard dans son message :

« Au cœur de cette consultation, vous avez votre place!

Vous, travailleuses et travailleurs du secteur forestier.

Vous, qui êtes liés de près ou de loin, à l'utilisation de la forêt.

Vous, Québécoises et Québécois qui avez à cœur l'avenir de la forêt du Québec. »

Cette rencontre était donc un pas important vers la concertation, l'harmonisation des différents utilisateurs et intéressés de la forêt en exerçant leur droit de parole.

B. Commentaires sur le contenu du livre vert

Une étude d'impact

Le livre vert est sans aucun doute un projet rassembleur, avec une excellente philosophie du devenir de la forêt.

« Désormais, nous voulons qu'elle redevienne une source de richesse durable et de fierté pour les Québécois » M. Béchar. Elle suscite un très grand intérêt.

Cependant, il faut constater que la plupart des orientations même si elles proviennent des principales recommandations antérieures, sont théoriques. Elles n'ont pas toutes été expérimentées et elles demandent donc qu'on en regarde les conséquences. L'idée d'une étude d'impact sur certaines orientations est très plausible, surtout pour la 4-6 et la 7.

Le MRNF devra prendre au sérieux les commentaires de la consultation et faire preuve de prudence et de souplesse.

Sa modulation à la région .

En effet, chaque région a ses particularités et des acquis qu'il faut protéger. Je peux citer comme exemple : La responsabilité et l'exécution des travaux sylvicoles assumés par les compagnies forestières. (J'y reviendrai plus en détail à l'orientation 5)

Il faut donc adapter les orientations aux régions. Cette responsabilité de la modulation du livre vert reviendrait peut-être à la CRRNT ou l'instance régionale, il faudrait voir.

Petite conclusion très personnelle

Le document a toujours bien le mérite d'avouer son échec en gestion forestière. Moi qui pensais que depuis la sortie du film « l'erreur boréale », qu'on a décrié sur tous les toits pour le discréditer et pour nous faire accroire qu'en gestion de forêt, tout allait bien. À la lecture du document, je

m'aperçois que j'ai été bien naïf, comme tout le monde, sans pouvoir. J'ai confié le sort de notre forêt et voilà la conclusion.

Cependant, le MRNF, par ses objectifs et ses orientations a aussi le mérite de relancer le débat, permettre la concertation et donner de l'espoir pour le futur. Souhaitons qu'il sera fidèle à sa parole. Je le crois parce que beaucoup de mesures sont déjà en place et pour nous, en Gaspésie, notre forêt a un énorme potentiel que l'on peut exploiter.

C. Commentaires sur les orientations 1-2-3- 4-6 et 9

Orientation 1

Les aires protégées

Le zonage des aires protégées doit être défini à 8% et même augmentée si le besoin s'avérait nécessaire dans certaines régions. Ici on n'a qu'à penser à la problématique des monts Chic-Chocs dans la région de Matane. Toute une population se mobilise pour conserver ce joyau à la merci de la coupe forestière. Il faudrait voir s'il faudrait inclure les Appalaches qui passe près de nous dans les aires protégées.

Ces aires protégées devraient s'étendre à la forêt privée après négociation. On n'a qu'à penser ici aux conséquence des changements climatiques qui viendront bouleverser les barachois par l'augmentation du niveau de la mer. Il y aura inévitablement une migration de la faune vers d'autres lieux dont les terres privées.

Le gouvernement a permis depuis 2005 de faire de la coupe forestière dans les aires protégées telles que dans les ZEC, les réserves fauniques. Selon moi, il ne peut y avoir d'aménagement forestier sans l'accord et la supervision des conseils d'administration de ces entités. Évidemment, les profits devraient leur revenir afin d'améliorer leur fonctionnement, leur infrastructure et leur permettre de faire de la valeur ajoutée. J'ai un territoire de chasse dans la ZEC des Anses, il y a là une érablière qui pourrait être exploitée de même qu'une coupe de bois de merisiers et de cèdres qui sont rendus à maturité et qui tombent. De plus, toute la repousse de ces mêmes essences est déjà présente sous ces gros arbres. On pourrait ajouter les pourvoiries qui n'ont pas grand pouvoir lorsque la coupe forestière se rapproche de leur installation.

Donc, oui à la coupe forestière possible dans ces lieux mais avec l'accord de leur conseil d'administration.

Dans le cas des monts Chic-Chocs à Matane, la CRRNT a un avis à donner au MRNF. Elle se doit de prendre toutes les informations nécessaires et il y en a beaucoup, pour se prononcer objectivement sur les impacts de la coupe forestière.

Les zones d'aménagement éco systémiques

Si les lacs, les rivières, les bassins versants font partie de ces zones d'aménagement, la mince lisière de bois qui les sépare de la coupe forestière devrait être augmentée. Le maigre quinze mètres ne peut leur assurer une véritable protection. Cette augmentation serait établie par les professionnels de la forêt.

La coupe forestière dans ces zones ne doit pas être faite n'importe comment. On doit favoriser ce qui se rapproche de la coupe sélective et éviter les gros mastodontes qui brisent tout lors de leur passage. Je pense que les « timberjaks » briseraient beaucoup moins que la grosse machinerie lourde.

Orientation 2

Petit spécification à : « L'appui au développement industriel » devrait être : appui à la petite, moyenne et grosse entreprise. Je connais des petites scieries à 2 et 3 travailleurs autonomes, qui coupent des billots pour des particuliers soit en allant à domicile ou dans leur petite scierie. Ils s'arrangent très bien et il y faudrait aider d'autres petites entreprises qui ont des bonnes idées à partir leurs projets.

Mieux vaut avoir dix entreprises de dix personnes qu'une grosse industrie de cent travailleurs parce que lorsque celle-ci faillit, tout s'effondre.

Orientation 3

Les responsabilités cédées aux régions

Plus il y aura de responsabilités confiées aux régions, mieux ce sera. Qui connaît mieux sa région et sa forêt que ses principaux acteurs et de plus dans

notre région gaspésienne nous avons toutes les compétences nécessaires pour très bien gérer notre forêt.

Cependant on ne doit pas seulement faire de la cuisine, mais administrer des revenus qui proviennent de nos ressources naturelles et bien sûr celles provenant de notre forêt. Ici on n'a qu'à penser aux profits qui seront générés par la vente de bois du fameux 25%. C'est rêver en couleur que de penser que le gouvernement acceptera une telle proposition. Mais si toutes les régions se mettaient ensemble pour négocier, on ne sait jamais.

L'instance régionale

Pour mettre en exécution les responsabilités suggérées par le MRNF il me semble nécessaire d'avoir une instance régionale. Voici une suggestion bien discutable par sa composition.

Sa formation : elle serait sous la responsabilité de la CRÉ

Sa composition : les principaux utilisateurs de la forêt, des représentants du public et des élus municipaux tels que les MRC et un professionnel forestier du gouvernement qui travaille présentement dans la région. Le nombre restera à définir. Cette structure favorisera déjà la concertation et l'harmonisation des différents utilisateurs de la forêt, donc le début pour la gestion intégrée des ressources naturelles.

Bien entendu, dans cette formation il y aurait un représentant de la CRRNT afin d'éviter les chevauchements avec la mission et les responsabilités de celle-ci.

Ce qui est important c'est de mettre un modèle sur pied pour que ça ne soit pas compliqué et efficace.

Quant à son financement, il pourrait être assumé par les différentes organisations, le MRNF (c'est bien celui-ci qui a proposé l'idée) et des sources de financements telles que les revenus du fameux 25% ou de ses redevances ou autres sources de financement à trouver.

Orientation 4

Y aurait-il un danger qui guette les travailleurs forestiers?

La mise en garde soulevée par les industriels est vraiment à prendre très au sérieux. Regardons la situation de la sylviculture. Pourquoi ? Parce que dans le moment beaucoup d'industriels assument déjà la gestion de ces travaux sur leur territoire. Ils avaient donc la responsabilité de procurer aux travailleurs les meilleures conditions de travail, comme par exemple, en leur construisant de bons camps forestiers. Ils ont donc par le fait même, avec les années, procuré aux travailleurs un avenir dans le travail saisonnier. Beaucoup de sylviculteurs font maintenant partie intégrante de leur communauté par la stabilité de ce travaux saisonniers.

Pourquoi ne pas alors conserver ces acquis et les améliorer au lieu de foutre le bordel ? Ce sont les travailleurs à la base qui risque de payer le prix et cela risquerait d'aller directement à l'encontre des orientations du livre vert qui sont d'apporter des avantages aux reboiseurs, débroussailleurs et autres professions et métiers de la forêt

Encore une fois moduler le livre vert aux régions. Cette façon de fonctionner, soit de confier à des entreprises d'aménagement certifiés la réalisation des interventions forestières est très plausible mais pas partout.

Cette orientation devient très pertinente en émettant une certification aux entreprises qui sont compétentes et à leurs travailleurs, c'est une excellente idée pour améliorer la qualité du travail en forêt.

Pour éviter la décadence, le MRNF devrait fixer un prix de base à l'arbre pour les reboiseurs et pour les débroussailleurs, un prix plancher pour les surfaces d'aménagement. Il doit aussi accueillir l'arrivée du syndicat, qui favorisera de bons salaires, de bonnes conditions de travail et une attestation des compétences.

Est-ce que la responsabilité de cette orientation reviendrait à l'instance régionale ou à la CRRNT?

Orientation 6

Je suis d'accord avec l'orientation 6 dans ce sens que le 75% assurait un approvisionnement stable pour les grandes entreprises et le 25% délierait les mains du gouvernement à l'emprise des obligations de la formule du CAAF. Cela permettrait donc un volume de bois disponible pour de nouveaux entrepreneurs.

Cependant, si l'argent de ce 25% devait partir pour l'extérieur sans qu'on en retire un sou, là ça ne va pas du tout. Alors si la possibilité forestière le permet et qu'on applique le principe du droit de premier preneur, l'argent de la vente du bois doit revenir aux gaspésiens. Ce revenu pourrait être géré par la CRÉ. Il permettrait de créer un fond pour incitatif pour la CRÉ de petites et moyennes entreprises. Elle pourrait servir pour aider à la création de la valeur ajoutée aux grandes entreprises. Elle servirait aussi de financement pour le fonctionnement de l'instance régionale, pour la sylviculture et toutes autres activités connexes à la forêt.

La gérance des profits du 25% doit se faire dans toutes les autres régions du Québec. IL est certain que le gouvernement n'acceptera pas ça. Elles devront entamer un processus de négociations avec celui-ci. Il est à noter que dans son histoire la Gaspésie s'est fait exploiter ses ressources de la mer (Poissons de fond) sans y avoir laissé de retombées économiques. Les grosses papetières ont fait la même chose, est-ce que qu'on va reproduire le même schème avec le peu de bois qu'il nous reste ? Même la mauvaise gestion de notre cheptel de chevreuils qui a nécessité l'interruption de la chasse pendant plusieurs années a causé beaucoup de dommages aux gaspésiens.

Orientation 9

Pour une culture du bois

Pour le consommateur, sa source d'approvisionnement est le quincaillier du coin. Dans ces magasins de rénovation et de construction, le bois n'est vraiment pas mis en valeur, il est souvent de mauvaise qualité, on ne trouve pas ce que l'on veut. Tout ça pour dire, qu'il faudrait vraiment une bonne publicité par le gouvernement pour sensibiliser les consommateurs à utiliser le bois à valeur ajoutée d'ici. Le matériau bois est idéal pour le virage vert de la construction et il y a un énorme potentiel, toutes les habitations sont des clients. On a délaissé le bois pour d'autres produits de moindre qualité et esthétiquement moins beaux. Quelques exemples : Le passage du revêtement extérieur des habitations gaspésiennes en bardeaux de cèdres pour le « clapbord de vinyle », Cannexel, etc..... Les moulures en bois pour du « MDF ». Des planchers en bois francs de moindre qualité en finition provenant de la Chine.

Le gouvernement devrait avoir des incitatifs pour sensibiliser les québécois à utiliser le bois transformé du Québec comme il le fait pour les programmes de réduction d'énergie dans les maisons. C'est la petite et moyenne entreprises qui seraient gagnantes. Esthétiquement la Gaspésie retrouverait son visage rustique d'antan qu'elle a complètement perdu.

Stratégie de développement industriel

IL est évident que pour faire ce passage, l'industrie a besoin d'un sérieux coup de pouce financièrement. Cela pourrait être des garantie de prêt sans intérêt ou autres... Selon M. Scantland, le dernier budget du gouvernement libéral au Québec serait favorable à l'entreprise forestière gaspésienne.

Conclusion

Ce petit exercice m'a permis d'exercer mon droit d'expression en tant que citoyen sur la consultation du livre vert. Il me donne, si peu soit-il, le sentiment que je participe à construire la forêt pour le Québec de demain, du moins, j'en suis sensibilisé et j'en ressors enrichi.

Merci de votre attention et bonne chance dans votre mission qui j'en suis sûr est absolument nécessaire (les monts Chic-Chocs de Matane, qu'est-ce qui arrive?) Il ne reste plus qu'à joindre le mémoire des gaspésiens à celui des autres régions du Québec, c'est là que beaucoup d'idées similaires prendront leur force.

Enfin, l'avenir de la Gaspésie appartient à ceux et celles qui l'aiment et son potentiel est énorme. Elle est parmi les plus belles régions du monde. Alors il faut développer tout son potentiel harmonieusement et c'est là que la mission de la CRRNT est très importante, puisqu'elle participe à la bonne gestion de nos ressources naturelles, dont la forêt.

Au plaisir de se revoir pour discuter de la suite de cette consultation.

Gilles Lejeune

Animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire

381 Rte 132

Newport

musli@globetrotter.net

